

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 MAI 2022**

Délibération
n°2022.05.071

**Modification du tableau
des effectifs**

LE DIX NEUF MAI DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 mai 2022

Secrétaire de Séance : Françoise COUTANT

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Véronique ARLOT à François ELIE, Didier BOISSIER DESCOMBES à Michel BUISSON, Jacky BONNET à Serge DAVID, Jean-François DAURE à Francis LAURENT, Valérie DUBOIS à Vincent YOU, Sophie FORT à Gérard LEFEVRE, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Raphaël MANZANAS à Fabrice VERGNIER, Annie MARC à Yannick PERONNET, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY,

Excusé(s) : Véronique ARLOT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Jean-François DAURE, Valérie DUBOIS, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Corinne MEYER, Sylvie PERRON, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Valérie SCHERMANN, Zalissa ZOUNGRANA

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.05.071**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur BIOJOUT

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La gestion des ressources humaines nécessite l'ajustement régulier du tableau des effectifs.

1. Direction générale des services :

Unité de gestion direction générale des services

Afin de répondre à un souhait de mobilité interne, il convient de transformer un poste de rédacteur vacant en un poste du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Mission développement économique

GrandAngoulême est lauréat d'un appel à projets ADEME/Région Nouvelle Aquitaine afin de développer les synergies entre les entreprises du territoire autour d'un programme d'écologie industrielle et territoriale (EIT). Dans ce contexte, il est proposé de supprimer le cadre d'emplois des ingénieurs, attachés, rédacteurs, techniciens du poste de chargé de mission bio déchets des entreprises (projet précédemment financé sur trois ans par le budget annexe des déchets ménagers) afin de créer un poste non permanent de chargé de mission EIT, en contrat de projet d'une durée de trois ans et relevant du cadre d'emplois des ingénieurs, attachés, rédacteurs, techniciens.

Direction de la planification urbaine

Dans le cadre d'un recrutement par mutation externe, il est proposé d'ouvrir le cadre d'emplois d'un poste relevant des adjoints administratifs au cadre d'emplois des rédacteurs.

2. Direction Cohésion territoriale et appui aux communes :

Direction de la culture et politique de l'image : Conservatoire

Afin de faciliter les recrutements et d'élargir les possibilités de mobilité, il est proposé de transformer les cadres d'emplois d'adjoints administratifs concernant deux postes d'agents polyvalents accueil, gardiennage afin de les ouvrir également au cadre d'emplois des adjoints techniques.

Direction de la cohésion sociale, égalité femmes hommes : Politique de la ville

GrandAngoulême porte une action de coordination de la cité de l'emploi et perçoit à ce titre une subvention de la préfecture de la Charente de 15 000 €. Afin de coordonner la mission, il est proposé la création d'un emploi non permanent relevant du cadre d'emplois des attachés à temps non complet (9/35^{ième}) dans le cadre d'un contrat de projet (art 3-II) pour une durée d'un an.

3. Direction Patrimoine Public Environnement

Direction des espaces publics : Bureau d'étude voirie

Afin de pourvoir un poste vacant à la suite du départ du technicien voirie bureau d'étude, il est proposé de modifier le cadre d'emplois de ce poste en adjoint technique pour permettre un recrutement par voie de détachement.

Direction de la construction et du patrimoine : Energie

Afin de pourvoir un poste vacant suite à la demande de mise en disponibilité du responsable du service énergie, ce poste étant par ailleurs ciblé en catégorie A à l'organigramme, il est proposé d'ouvrir ce poste au cadre d'emplois des techniciens et ingénieurs.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Par ailleurs, GrandAngoulême est lauréat du programme « Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique » (ACTEE), piloté par la FNCCR. Ce programme soutient et accompagne les projets de mutualisation d'actions d'efficacité énergétique des collectivités.

Dans ce cadre il est proposé la création d'un poste « d'économiste des flux » afin d'accompagner les membres du groupement (GrandAngoulême, 29 communes, syndicat mixte d'aménagement du plan d'eau) dans leurs projets d'optimisation et de rénovation. Ce poste relèverait du cadre d'emplois des techniciens, pour une durée de 2 ans, dans le cadre d'un contrat de projet (art 3-II). Son financement serait assuré à 50% par la FNCCR jusqu'au 31/12/2023. D'ici là, la réflexion sur un financement complémentaire par les membres du groupement sera menée pour aboutir à une participation effective à compter du 1^{er} janvier 2024.

Direction Eau, assainissement, GEMAPI

Afin de pourvoir un poste d'adjoint au responsable travaux régie patrimoine, vacant suite à une demande de mise en disponibilité et afin de permettre une mobilité interne, il est proposé de modifier le cadre d'emplois des agents de maîtrise en un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Service commun ADS

Afin de pourvoir deux postes d'instructeur ADS, vacants suite à 2 départs en retraite, il est proposé de modifier le cadre d'emplois de rédacteurs de ces postes en postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

La modification du tableau des effectifs serait la suivante :

Direction	Création	Nb	Suppression	Nb
Direction Générale des Services – UG DGS	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1	Cadre d'emplois des rédacteurs	1
Direction Générale des Services – Mission développement économique	Cadre d'emplois des ingénieurs, attachés, rédacteurs, techniciens (contrat de projet art 3-II – 3 ans)	1	Cadre d'emplois des ingénieurs, attachés, rédacteurs, techniciens	1
Direction Générale des Services – Planification urbaine	Cadre d'emplois des adjoints administratifs et rédacteurs	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1
Direction de la culture politique de l'image Conservatoire	Cadre d'emplois des adjoints administratifs et adjoints techniques	2	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	2
Direction de la cohésion sociale, égalité femmes homme Politique de la ville	Cadre d'emplois des attachés (TNC - 9/35è) (contrat de projet art 3-II – 1 an)	1		
Direction Espaces Publics	Cadre d'emplois des adjoints techniques	1	Cadre d'emplois des techniciens	1

Direction construction patrimoine – service énergie	Cadre d'emplois des techniciens et ingénieurs	1	Cadre d'emplois des techniciens	1
	Cadre d'emplois des techniciens (contrat de projet art 3-II – 2 ans)	1		
Direction eau, assainissement, GEMAPI	Cadre d'emplois des adjoints techniques	1	Cadre d'emplois des agents de maîtrise	1
Service commun ADS	Cadre d'emplois des rédacteurs et adjoints administratifs	2	Cadre d'emplois des rédacteurs	2

Vu l'avis du comité technique,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs décrite ci-dessus, à compter du 1^{er} juin 2022.

D'AUTORISER, faute de candidat fonctionnaire après déclaration de vacance de poste, le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre d'emplois des :

- Ingénieurs, attachés, rédacteurs, techniciens (grille indiciaire allant de l'indice brut 446 à l'indice brut 1027) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de chargé de mission Ecologie Industrielle et territoriale, pour 3 ans, au titre de l'article 3-II de la loi du 26 janvier 1984.
- Attachés (grille indiciaire allant de l'indice brut 444 à l'indice brut 821) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de coordinateur de la cité de l'emploi, pour 1 an, au titre de l'article 3-II de la loi du 26 janvier 1984.
- Techniciens ou ingénieurs (grille indiciaire allant de l'indice brut 372 à l'indice brut 1015) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de responsable du service énergie.
- Techniciens (grille indiciaire allant de l'indice brut 372 à l'indice brut 638) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions d'économiste de flux, pour 2 ans, au titre de l'article 3-II de la loi du 26 janvier 1984.

DE PREVOIR les crédits correspondants au budget 2022 et suivants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (3 abstentions)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Recu à la préfecture de la Charente le :</u> 01 juin 2022	<u>Affiché le :</u> 01 juin 2022